



Fondation PROFA | Communication

Rue de Lausanne 21
1020 Renens

communication@profa.ch
www.profa.ch

Naima Topkiran nommée cheffe de service du Centre LAVI

Communiqué de presse diffusé le 31 mai 2024
par la Fondation PROFA

A l'issue d'un processus de sélection riche en candidatures de qualité, Naima Topkiran a été nommée cheffe de service du Centre LAVI du Canton de Vaud. Elle entrera en fonction le 1^{er} janvier 2025.

Détentrice d'un master en sciences sociales et d'un DAS en gestion et direction d'institution, Naima Topkiran est actuellement cheffe de service de la Cohésion sociale de Bussigny. Elle a travaillé précédemment comme responsable d'antenne à Français en Jeu, comme interprète communautaire à Appartenances ainsi qu'au sein de l'administration cantonale, en tant que cheffe de projets spécialisée dans les domaines de l'intégration des personnes migrantes, des projets de violences faites aux femmes et ensuite à l'unité de prévention, appui social et insertion.

Son parcours lui offre une solide connaissance des structures et fonctionnements du secteur social ainsi qu'un large réseau tant aux niveaux cantonal et communal qu'associatif. Ces atouts clés ainsi que sa capacité à fédérer les équipes et actrices autour d'objectifs ambitieux permettront au centre LAVI de poursuivre ses missions d'aide aux victimes d'infractions et à leurs proches.

Naima Topkiran succèdera à Christophe Dubrit, qui prend une retraite légèrement anticipée, après 17 années à la tête du Centre LAVI. La fondation se réjouit de pouvoir bénéficier encore quelques mois de ses compétences et de donner suite au travail de qualité mis en œuvre durant son mandat.

Contact pour plus d'informations

Léonie Chinet, Directrice de la Fondation PROFA, 076 320 85 07

Annexe

Photo de Naima Topkiran

Qu'est-ce que la LAVI ?

Loi fédérale entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1993, la LAVI a pour but de renforcer les droits de la victime et, dans certaines situations, ceux de ses proches. Révisée en 2007 avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009, la loi LAVI oblige tous les cantons à mettre en place des centres de consultation et d'aide aux victimes d'infractions. **Les Centres LAVI du Canton de Vaud (Aigle, Lausanne, Nyon et Yverdon-les-Bains) sont gérés par la Fondation PROFA**, qui agit sur mandat de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

En savoir plus : www.lavi.ch